

Direction des Études

UNIVERSITAIRE PAU ET PAYS DE L'ADOUR
Emmanuelle CARGNELLO

PROFESSIONNEL SYNOPSIS PAIE À PAU
Elisabeth DIETZ

PROFESSIONNEL EPSECO À BAYONNE
Isabelle BURGUE

Contacts

IAE DES PAYS DE L'ADOUR

Domaine Universitaire
Avenue de Doyen Poplawski
BP 575 64012 Pau CEDEX

Tél. : 05 59 40 81 40
Fax : 05 59 40 81 09

e-mail : formations-pau.iae@univ-pau.fr
http://iae.univ-pau. fr

SYNOPSIS PAIE à Pau

Groupement des Professionnels
de Paie et de Gestion

Elisabeth DIETZ
Port. : 06 20 56 19 49
Tél : 04 92 07 53 08
Fax : 04 92 07 52 92
e-mail : synopsispaie@aol.com
http://synopsispaie.fr

EPSECO à Bayonne

Séverine THOUARY

Tél. : 05 59 55 89 55
Fax : 05 59 55 71 83

e-mail : severine.thouary@epseco.net
http://www.talisformation.com

Conception : Direction de la Communication - Impression : Centre de reprographie - UPPA - Juin 2011

LICENCE PROFESSIONNELLE

Sciences et Techniques de la Gestion Salariale



Objectifs de la formation

FORMER les participants aux métiers de la gestion salariale : traitement de la paie, gestion administrative du personnel.

RÉPONDRE à un besoin nouveau des directions des ressources humaines et des directions financières, des cabinets d'experts comptables et des sociétés spécialisées dans le traitement de la paie.

DÉVELOPPER les compétences nécessaires pour appréhender les différents domaines de la fonction ressources humaines et comprendre son rôle stratégique au sein de l'entreprise.



Accès
à la formation

CONDITIONS :

Les candidats à cette formation doivent justifier au minimum d'un diplôme de niveau Bac +2 ou posséder le baccalauréat et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans.

ADMISSION :

Le recrutement s'effectue sur dossier ; toutefois, le jury se réserve le droit de convoquer le candidat.

Statut
du candidat à la licence professionnelle

Le candidat peut être : salarié, en contrat de professionnalisation ou non (sans frais de formation à sa charge), en Congé Individuel de Formation (CIF) pour lequel une prise en charge totale ou partielle de la formation et de son salaire peut lui être accordée après examen de son dossier par l'organisme financeur concerné, non salarié : un contrat de formation professionnelle lui permet de régler les frais de formation au fur et à mesure de l'avancement des cours.

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Présenter la licence professionnelle par le biais d'un contrat de professionnalisation, associant formation et activité professionnelle, permet :

- À L'ENTREPRISE :
  - de recruter des candidats à la licence professionnelle qui seront présents plus de 70% de leur temps en entreprise,
  - de bénéficier, sous certaines conditions, d'allégement des cotisations patronales de sécurité sociale pour ce contrat,
  - de bénéficier de la prise en charge, par l'OPCA dont elle dépend, des frais de formation du candidat et des coûts liés à l'exercice du tutorat (dans les limites fixées).

- AU CANDIDAT :
  - d'acquérir une qualification professionnelle en suivant une formation pendant ses heures de travail,
  - d'être salarié (12 mois) et de percevoir, dans le cadre de la licence professionnelle, une rémunération minimum de 65 % du SMIC jusqu'à 21 ans et de 80 % au-delà,
  - d'être guidé par un tuteur en entreprise pour acquérir des savoir-faire professionnels.

Des possibilités de contrats de professionnalisation peuvent être proposées par des entreprises partenaires, n'hésitez pas à prendre contact avec l'un des organismes de formation.

Organisation des études

L'IAE de Pau et des Pays de l'Adour propose cette licence professionnelle sur les sites de Pau et de Bayonne, via ses partenaires SYNOPSIS PAIE à Pau et EPSECO à Bayonne.
Les entreprises et candidats intéressés choisissent librement l'un ou l'autre, Synopsis Paie organisant les cours pratiques sur les logiciels Winner Paie et Rh Place de CEGID et Epseco sur les logiciels CIEL et SAGE.

Structure de la formation

Le programme de formation PLURIDISCIPLINAIRE privilégie une insertion professionnelle rapide.
La formation comprend 493h (dont heures d'accompagnement individuel) de cours et 26 semaines de pratique en entreprise.
Les cours sont dispensés à compter de la fin du mois d'octobre à raison de 6 à 8 h par jour et répartis sur l'année en :

- 7 semaines en début d'année universitaire,
- 1 semaine par mois de janvier à septembre (hors juillet août) et 2 semaines en juin.

Parmi ces 15 semaines :

- 5 semaines d'enseignements universitaires sont dispensées à l'IAE de Pau
- 10 semaines d'enseignements professionnels sont dispensées à Pau dans les locaux de Synopsis et à Bayonne dans les locaux d'Epseco.

A – ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 25 %
- droit du travail
- gestion administrative du personnel
- organismes sociaux
- gestion des ressources humaines
- gestion de la relation client

B – ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES 36 %
- techniques de paie
- anglais technique
- paie et comptabilité

C – ENSEIGNEMENTS PRATIQUES 21 %
- outils informatiques de base (excel - powerpoint)
- logiciels de paie et de GRH (utilisation et paramétrage)

D – SÉMINAIRES 5 %
Des séminaires sont organisés avec la participation de professionnels de la paie et des Ressources Humaines.

E – PROJET TUTORÉ 6 %

F – ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL 7 %

PARALLÈLEMENT AUX ENSEIGNEMENTS CI-DESSUS, UNE PRATIQUE EN ENTREPRISE DE 26 SEMAINES MINIMUM EST REQUISE.

Enseignants et conférenciers

Les enseignements universitaires sont dispensés par des enseignants-chercheurs et des professeurs agrégés d'économie et de gestion de l'UPPA.
Les enseignements professionnels sont dispensés par des experts en paie et administration du personnel issus de cabinets d'expertise et de sociétés de conseil en RH et Paie.
Des séminaires spécialisés sont organisés durant l'année et sont animés par des professionnels de la paie et des ressources humaines, tous secteurs confondus.